

sainte Geneviève. Ce nom montre suffisamment son origine ; elle avait été bâtie, dès 1580, par les Parisiens établis à Lyon, en l'honneur du premier évêque de la vieille Lutèce et de la patronne de la France.

Leur corporation se maintint longtemps nombreuse et disciplinée avec ses privilèges, ses coutumes et ses fêtes. Le lien religieux n'était pas le moins fort de ceux qui rattachaient entre eux tous ses membres.

Chaque dimanche, et aux grandes fêtes chômées, une messe était spécialement célébrée à leur intention ; ils avaient des prédications particulières, deux services annuels pour leurs défunts et on n'avait pas manqué de stipuler parmi les conditions du contrat de dotation « qu'il « seroit fourni un confesseur de l'ordre et couvent dans « ladite chapelle, depuis les premières vêpres des vi- « gilles des susdictes principales fêtes jusques à midy « du lendemain (1) lequel confesseur aura spécial et par- « ticulier soing d'ouïr les confessions de ceux qui se pré- « senteront à lui en icelle chappelle, notamment et pré- « férablement ceux de la dicte confrairie et nation pa- « risienne et leur sera administré la sainte communion « en ladite église aux dicts jours de fêtes et autres « temps qu'ils auront dévotion. »

L'Assemblée générale se tenait au couvent, le 3 janvier de chaque année ; elle nommait le recteur de la corporation et les courriers chargés de l'administration de ses revenus (2).

---

(1) Contrat de fondation fait avec les sieurs Parisiens, demeurant à Lyon, avec les RR. PP. correcteurs et religieux du couvent des Minimes. H. 363. Voir ce contrat aux pieuses justificatives.

(2) 3 décembre 1613 et 9 septembre 1622. Fondations de messes